



Ville de Genay

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 
ID : 069-216902783-20251016-PV_28_08_25-AU

ORDRE DU JOUR

- *Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025*

POINTS D'INFORMATION DE MADAME LE MAIRE

- Décisions du Maire prises par délégations,
- Soutien au Maire de Villeneuve-de-Marc à la suite de son agression,
- Encadrement de l'utilisation de salles communales dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales de 2026 (Article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

SANTÉ

1. Approbation de la convention de partenariat "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes" et autorisation à Madame le Maire à la signer,

CADRE DE VIE

2. Approbation convention de délégation de gestion du Vallon des Torrières – année 2025,

ECONOMIE

3. Vente d'une licence IV,

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des emplois et des effectifs,

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 069-216902783-20251016-PV_28_08_25-AU

- Dossier n°1 : convention de partenariat "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes (annexe 1.1) et présentation Mutuelle aux Maire (annexe 1.2) ;
- Dossier n° 2 : convention de délégation de gestion du Vallon des Torrières – année 2025 (annexe 2)

INTRODUCTION

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville dans la Salle des Cérémonies le 28 août 2025, sous la présidence de Mme Valérie GIRAUD, Maire.
Début de séance à 20h00.**

Mme le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte, informe que celle-ci est enregistrée afin de faciliter la rédaction du Procès-Verbal. Elle invite les élus à s'exprimer dans les micros afin de s'assurer du bon enregistrement de leurs interventions. Elle informe que Mme le Directrice Générale des Services va se charger de la circulation du parapheur pour le registre des présents.

Elle propose de passer à la désignation du secrétaire de séance, Le Groupe Ensemble Genay Demain propose Mme Nadine PIN comme secrétaire de séance. En l'absence d'autre proposition, il est procédé au Vote.

VOTE	Pour	27	
	Contre	0	
	Abstention	0	
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.			

Madame PIN est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présents : Mme GIRAUD, M CHOTARD, Mme LAMY, M ROUVIER, Mme MAGAUD, M HELOIRE, Mme SAVIN, M MICHAUD, M GRANDJEAN, Mme PIN, M LEGAL, M FOUGERE, M RANEBI, Mme PILLON (*arrivée à 21h05*), Mme BAILLON, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M LECLERC, M MADER, Mme PERRIN, M MAUGEIN, M TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT WILCYNISKI, pouvoir à M ROUVIER ; M SOTHIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M SCHWOB, pouvoir à Mme LAMY ; M ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M CHOTARD ; Mme MONNIER, pouvoir à M MICHAUD ; M DURAND, pouvoir à M HELOIRE.

Absent excusé : Mme KLINGELSCHMITT.

Mme le Maire déclare le quorum atteint et le Conseil Municipal ouvert.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

VOTE	Pour	27	
	Contre	0	
	Abstention	0	
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.			

Mme le Maire rappelle qu'il est demandé aux élus qui sont porteurs d'un pouvoir de bien vouloir lever les deux mains lorsque l'on passe au vote. Avant de débiter ce Conseil Municipal, elle informe avoir reçu trois questions orales posées par le Groupe Genay Moi j'Aime et une question orale posée par le Groupe Vision et Ambition Genay pour cette séance. Elle indique que l'on passe à l'adoption du Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2025 et demande s'il y a des remarques particulières.

Arrivée de Mme PILLON à 21h05.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025**

Mme le Maire note que Mme PERRIN a une remarque et lui donne la parole.

Mme PERRIN remercie Mme le Maire. Elle demande de juste ajouter page 39 juste après le paragraphe, « Mme PERRIN la remercie et dit que bien entendu elle avait regardé les plans » : « Pour illustrer ses propos, Mme PERRIN fait passer la photo de la maquette du projet à l'Assemblée ». Elle remercie Mme le Maire.

Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE	Pour	28	
	Contre	0	
	Abstention	0	
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.			

POINT D'INFORMATION DE MADAME LE MAIRE

Mme le Maire indique que l'on passe aux points d'information dont elle voulait faire part à l'Assemblée.

○ Décisions du Maire prises par délégation :

Mme le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux ont été destinataires du tableau d'information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Elle rappelle que ce tableau tient lieu d'information à chaque fois que nécessaire et qu'il y a donc 6 décisions.

Elle souligne que la décision 2025/7b n'avait pas été intégrée lors du dernier Conseil Municipal (oubli) et qu'elle est donc présentée ce soir.

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal dans les conditions prévues par la délibération n° 24-19 du 21 mars 2024.

En conséquence, Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes qui ont été prises conformément à la délégation.

Références	Dates	Domaines	Nom attributaires ou particuliers	Objet	TTC	Localisation
2025/7b	15/04/2025	Achat	GILLES BAIL DIF	Support Kakemono classes	28 911,60€	Espace public
2025/12	10/06/2025	Travaux	METALLERIE BDO	Porte coupe-feu hall des sports	20 488,82€	Hall des sports
2025/13	10/06/2025	Travaux	MACONS PAYS	Réfection de l'escalier en pavés Montée de la Halle Marchande	12 780,00€	Espace public
2025/14	12/06/2025	Vente	Commune de Rochetaillée sur Saône	Vente bacs albums d'occasion Médiathèque	300,00€	
2025/15	13/06/2025	Cimetière	BANDA Véronique	Achat concession	495,00€	n°69 / carré 12 / durée 30 ans
2025/16	20/06/2025	Cimetière	DONISI Giuseppe	Renouvellement concession	170,00€	n°431 / carré 12 / durée 15 ans
2025/17	07/08/2025	Cimetière	TEDESCHI Yvon	Achat concession	495,00€	n°70 / carré 12 / durée 30 ans
2025/18	08/07/2025	Travaux	BP MAINTENANCE	Climatisation Médiathèque	24 000,00€	Médiathèque
2025/19	10/07/2025	Achat	STARTERRE	Véhicule Jumper service technique	30 494,44€	Service technique

Le Conseil Municipal est informé.

Mme le Maire donne la parole à M MADER.

M MADER remercie Mme le Maire et souhaite qu'elle détaille l'achat de 28 000€ de kakemono, ce que c'est car c'est une somme importante et juste « kakemono » on ne se rend pas forcément compte de ce que c'est comme ça par rapport à la clim'. Il relève que c'est plus cher que la clim', que la réfection de l'escalier, qu'une porte coupe-feu. Il demande un peu de précision.

Mme le Maire répond « bien sûr ». Elle dit que ce sont les prix et c'est tout ce qu'ils ont pu voir le long de la rue des Ecoles à l'occasion des classes, sur les lampadaires marrons. Elle explique qu'il y a le support qu'il a fallu acheter et que l'on n'aura pas à l'acheter, bien sûr, par la suite donc cela a effectivement un coût et puis après, il y a les kakemonos par eux-mêmes que l'on avait fait installer à l'occasion des classes. Elle ajoute que maintenant, on sait que si à l'avenir, on souhaite installer autre chose que des kakemonos pour les classes, ce sera possible car on n'aura pas à refaire l'achat des supports et sauf erreur de sa part, car elle passe tout le temps devant et à force on ne les voit plus, ils sont fixes, on ne les enlève plus.

M MADER demande combien il y a de supports.

Mme le Maire indique que c'est un par classe, par dizaine, donc 10 et elle croit qu'il y en a un de plus. Elle ajoute que cela doit être 11 car il doit y avoir un générique.

M MADER répète donc 11 supports et il dit que le kakémono, c'est une impression.

Mme le Maire répond que oui, c'est un support tissu, un drapeau, et ajoute que ce n'est pas cela qui coûte le plus cher car ce qui coûte le plus cher, c'est le support métallique et bien sûr l'installation.

M MADER dit d'accord.

Mme le Maire indique que les supports sont fixes et qu'on ne les démonte pas à chaque fois et donc il s'agit d'un investissement pour longtemps en réalité. Elle précise que les supports sont

fixes et que les kakemonos pour les classes sont achetés et stockés aux services techniques. Elle précise que si un jour on a en décoration, on aura juste l'achat d'autres kakemonos.

M MADER dit que cela fait entre 1 500 et 2 000€ le support.

Mme le Maire répond que c'est de cet ordre-là, avec la pose.

M MADER répète « avec la pose » et il imagine que c'est inclus.

Mme le Maire dit que ce sont les prix et ce n'était pas le devis le plus cher, non plus.

Mme COHEN indique qu'elle a une question.

Mme le Maire lui donne la parole.

Mme COHEN souhaite savoir combien il y a de véhicules de service à la Mairie. Elle veut le nombre de véhicules de service.

Mme le Maire demande de laisser deux minutes pour qu'elle puisse communiquer le chiffre exact.

La réponse est donnée par la suite page 7.

Mme le Maire indique que celui mentionné dans le tableau est le dernier acheté, que l'on a eu celui de l'animation qui date du mois de juin et qui est tout neuf. Elle souligne que l'on en a parlé dans le magazine. Et elle fait référence au véhicule de la Police Municipale qui a été acheté il y a à peu près deux ans. Elle dit que cela en fait déjà trois.

Mme COHEN demande, en attendant la réponse, si on peut lui donner le nombre de véhicules de fonction.

Il est précisé qu'il n'y a pas de véhicule de fonction.

Mme COHEN relève sous forme interrogative qu'il n'y a pas de véhicule de fonction.

Il est précisé à nouveau que non, il n'y a pas de véhicule de fonction à Genay.

Mme le Maire ajoute qu'il y a des véhicules de service mais pas de véhicule de fonction.

Mme COHEN dit que ce sera tout et remercie.

Mme le Maire propose de passer au point d'information suivant qui concerne le soutien au Maire de Villeneuve-de-Marc à la suite de son agression.

○ Soutien au Maire de Villeneuve-de-Marc à la suite de son agression

Dans le cadre de cette Assemblée, **Mme le Maire** précise qu'elle tenait à condamner l'agression qu'ont subie le 6 août dernier le Maire de Villeneuve-de-Marc et son fils :
« Pourquoi ? Parce qu'il ne faut pas que ces actes contre des élus, de plus en plus fréquents, passent inaperçus. Il est de notre devoir de nous indigner. ».

Elle indique reprendre les paroles qui ont été énoncées par l'avocat de M Dussault :
« On ne s'attend pas à subir une tentative de meurtre quelles que soient les difficultés qui pouvaient exister entre cet administré et la commune. Je crois que, quelles que soient les

*tensions qui pouvaient exister dans le cadre de ce litige, on ne peut pas dire que
quelqu'un peut en venir à vouloir tuer le maire de son village devant*

Mme le Maire indique qu'elle trouve ces paroles très justes et tient donc à apporter son soutien à Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve-de-Marc, et à son fils, qui ont été violemment agressés le 6 août 2025.

Pour elle, il s'agit d'un acte d'une extrême gravité.

Elle rappelle que s'attaquer à un élu, c'est s'attaquer à la République, à celles et ceux qui s'engagent chaque jour au service des autres.

Elle propose à l'Assemblée d'adresser un message de soutien à Monsieur DUSSAULT ainsi qu'à sa famille.

Pour Mme le Maire, il y a toujours moyen en tout cas de discuter, d'échanger, même dans le désaccord et rien ne peut justifier un tel acte. La violence ne peut être tolérée. Elle doit être condamnée avec la plus grande fermeté.

Elle indique passer au point d'information suivant qui concerne l'encadrement de l'utilisation de salles communales dans le cadre de la campagne électorale.

La précision sur le nombre de véhicules de services de la commune est communiquée : il y a 15 véhicules actuellement.

Mme COHEN relève 15.

Le nombre de 15 est confirmé.

Mme COHEN dit merci.

- Encadrement de l'utilisation de salles communales dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales de 2026 (Article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme le Maire indique qu'elle tenait à informer l'Assemblée qu'elle souhaite dans le cadre de la campagne électorale des municipales 2026 (période pré-électorale et période entre deux tours) proposer la gratuité de la mise à disposition de salles communales.

Elle signale relire le texte de la note de synthèse.

Mme le Maire fait référence au cadre juridique général relatif à la mise à disposition des locaux communaux au profit de groupements qui est posé par l'article L.2144-3 du CGCT, lequel dispose que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public... ».

Dès lors, elle indique qu'elle pourra prendre un arrêté pour encadrer l'utilisation des salles dans ce cadre : en confirmant à la fois la gratuité, les salles désignées (Saint-Exupéry Emeraude et Saphir) et les modalités de réservation et les conditions d'usages avec signature d'une convention d'occupation comme pour les locations habituelles.

Elle veillera au respect du principe d'égalité : la ou les salles sera (ont) mise(s) à disposition selon l'ordre d'arrivée des demandes, sous réserve de la disponibilité de la salle ou des salles et dans le respect de la capacité d'accueil et des normes de sécurité. Aucune discrimination ne sera faite entre les candidats. Tous les candidats bénéficieront des mêmes facilités.

Elle propose également de prévoir que ce soit limité à 2 fois par semaine pendant la durée de la campagne. Elle conclut en indiquant que : « dire ». Elle donne la parole à M TOUZOT.

M TOUZOT remercie Mme le Maire et fait remarquer que cette année, elle propose Saint-Exupéry, Emeraude et Saphir mais pas la salle Burlet.

Mme le Maire précise que pas pour le moment en tous les cas.

M TOUZOT dit qu'elle propose une grande salle et deux petites salles et que la salle Burlet est une salle un peu avec une capacité entre deux. Il ajoute qu'on l'a déjà utilisée.

Mme le Maire confirme et dit que dans un premier temps, elle ne préfère pas la mobiliser car comme il le sait, il s'agit aussi d'une salle proche de l'Eglise et dont on peut avoir besoin pour tout ce qui est enterrement, etc. Elle préfère ne pas la mobiliser mais s'il s'avère que les salles proposées ne sont pas suffisantes, ce sera aussi possible de prendre un avenant à l'arrêté.

M TOUZOT la remercie.

EXAMEN DES DELIBERATIONS

Mme le Maire indique que l'ordre du jour comporte 4 points et que l'on va commencer par la convention de partenariat « Ma mutuelle Région Auvergne Rhône Alpes ».

Elle donne la parole à Mme Lamy.

SANTÉ

1. Approbation de la convention de partenariat "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes" et autorisation à Madame le Maire à la signer,

Mme LAMY remercie Mme le Maire.

Elle indique que dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires, proposent aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs.

Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

La Région Auvergne-Rhône Alpes a donc par délibération, approuvée le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale, et lancée pour ce faire, un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

Celui-ci souhaitait réunir les critères suivants :

- Une offre solide en matière de complémentaire santé, avec trois niveaux de garanties, apte à couvrir les principaux besoins de la population et en particulier des seniors.
- Une réduction significative des cotisations pour un niveau de garanties équivalent. Par rapport à des offres comparables sur le marché, la proposition régionale vise des tarifs inférieurs : la force de frappe régionale permettant ainsi d'apporter un gain de pouvoir d'achat important.
- La mise en place de services de proximité et d'accompagnement ancrés sur le territoire avec un service client bien présent.

C'est ainsi que Radiance Mutuelle (Groupe Malakoff Humanis), Milieu, groupe Uitsem-Smerra se sont portés candidats et ont présenté une offre ayant été jugée conforme aux attentes de la Région, ils sont ainsi devenus des partenaires de la Région, et ce notamment par le biais d'une convention de partenariat récapitulative des engagements de la Région et ses partenaires.

La Région a défini et fait émerger une offre de complémentaire santé au bénéfice de sa population, mais n'a aucun rapport financier avec les opérateurs qui proposent cette offre et leurs adhérents, chacun restant libre de souscrire aux propositions des acteurs.

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, Mme le Maire propose que la commune de Genay accompagne l'accès du dispositif « Mutuelle Régionale » à destination de tous ses habitants et/ou toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la Ville de Genay. Cet accompagnement se traduira notamment par une mise à disposition d'outils de communication mais aussi d'un local pour des permanences ponctuelles.

Afin de formaliser la collaboration de la commune avec la mutuelle Radiance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat correspondante (annexée à la présente délibération).

Mme LAMY précise que les Conseillers Municipaux disposent de leur premier outil de communication et de l'exemplaire de la convention.

Mme le Maire demande s'il y a des interventions.

M MADER indique qu'il souhaite intervenir et **Mme le Maire** lui donne la parole.

M MADER dit : « Le public visé le plus possible, les Seniors, les gens les plus en difficulté vous disiez ? ».

Mme LAMY répond qu'elle a envie de dire que c'est tout le monde mais qu'il est vrai que la mutuelle fait des offres plutôt favorables, elle ne sait pas s'il a déjà regardé, par exemple pour les Séniors, ce ne sont pas des prix... dès que l'on a dépassé 60 ans c'est souvent cher alors que là, ce sont des prix qui se tiennent et elle ajoute qu'elle trouve aussi que la mutuelle propose une offre très intéressante pour les jeunes. Elle relève qu'après, cela s'adresse à tous les Ganathains et aussi pour ceux qui travaillent sur Genay.

Mme COHEN dit : « et qui n'habitent pas Genay ».

Mme le Maire et Mme LAMY confirment et soulignent qu'ils n'habitent pas Genay mais qu'ils travaillent.

Mme le Maire explique que c'est ouvert aux salariés qui se trouvent sur le territoire de Genay.

Mme LAMY ajoute que c'est avantageux car ces gens-là, on ne sait pas d'où ils viennent mais avec ces heures de boulot qu'ils doivent faire, ils vont avoir accès à une permanence sur Genay et qu'ils pourront voir, rencontrer leur conseiller et cela s'est appréciable.

M MADER demande s'ils seront dans les locaux de la Mairie et demande où sera la permanence.

Mme le Maire indique que dès que l'on aura signé la convention, on va se rapprocher des services de la Région et il y aura certainement des réunions d'information puis des permanences organisées. On verra avec eux. C'est eux qui vont nous indiquer les possibilités de permanences avec Radiance et l'on va s'organiser.

M MADER remercie Mme le Maire.

Il est précisé que dans le power point de présentation, il y a une page les plus ciblés.

Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas de numéro de page alors la page est montrée à l'Assemblée pour faciliter la recherche.

Elle signale que c'est ouvert à tous les habitants de la Région sans condition de revenus : Séniors, jeunes, indépendants, personnes en situation de précarité, et une offre aussi dédiée aux étudiants.

Il est bien précisé que la mutuelle est ouverte à tous mais que Mme le Maire a précisé le public cible.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour :

- **APPROUVER** la convention de partenariat "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes",
- **AUTORISER** Madame le Maire à la signer.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire remercie l'Assemblée.

Elle précise que le point suivant porte sur la convention de délégation du Vallon des Torrières, comme chaque année depuis 10 ans.

Elle donne la parole à Mme MAGAUD.

CADRE DE VIE

2. Approbation convention de délégation de gestion du Vallon des Torrières – année 2025,

Mme MAGAUD remercie Mme le Maire. Elle dit qu'effectivement, c'est une délibération que l'Assemblée reprend chaque année et cette année, il s'agit de la convention pour 2025.

Les communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay mettent en œuvre, avec la Métropole de Lyon, une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel (et agricole) remarquable, le site du Vallon des Torrières.

Ce site est inscrit dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, des compétences du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

L'objectif de la politique en matière d'ENS est la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du site du Vallon des Torrières a évolué. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole de Lyon une compétence en matière d'actions, de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence

a modifié les relations établies entre les communes porteuses d la Métropole.

Il est ainsi proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L3633-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), entre les communes et la Métropole, dans la continuité des précédentes conventions.
La commune de Neuville-sur-Saône est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2025. En tant que commune pilote, Neuville-sur-Saône se verra rembourser, par la Métropole de Lyon, l'ensemble des frais engagés selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Le programme d'actions 2025 validé par les partenaires comprend, en investissement, les actions suivantes :

- Plan de communication pour l'ENS
- Travaux de sécurisation d'un site patrimonial naturel (la Grande Bascule)
- Aménagements en faveur de la biodiversité
- Création de signalétique
- Inventaires et cartographie des habitats

pour un montant maximum de 41 000 € TTC.

En fonctionnement, sont prévus un programme d'animations pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026 à destination du public dans le cadre du plan d'éducation au développement durable de la Métropole, ainsi que la coordination du projet, pour un montant maximum de 34 000 € TTC.

Genay et Montanay, les communes participantes, apportent leur aide à la commune pilote dans la mise en œuvre du projet et l'accompagnent dans son pilotage mais ne participent pas au financement.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la convention de délégation de gestion Projet Vallon des Torrières- année 2025, jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec la Métropole de Lyon et à prendre toute disposition relative l'application de la présente délibération.

Mme le Maire demande s'il y a des interventions. Pas d'intervention.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

Elle remercie l'Assemblée.

Elle annonce que le point suivant porte sur la vente d'une licence IV au nouveau gérant de l'ancien Bistrot de Genay qui va s'appeler désormais l'Encrier.

Elle dit que pour cela, elle donne la parole à M HELOIRE.

3. Vente d'une licence IV,

M HELOIRE indique que cette délibération fait suite à celle qui avait eu lieu il y a deux ans.

Vu les articles L 2251-1 et 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il précise que Mme le Maire fait référence à la délibération n° 2023/42 du 28 septembre 2023 portant acquisition d'une licence IV (débit de boisson de 4^{ème} catégorie) à la suite de sa mise en vente par le gérant de l'ancien café-restaurant « Le Bistrot de Genay » au prix de 15 000€.

La commune avait acheté cette licence IV en ayant identifié comme prioritaire la nécessité de maintenir sur le territoire de la commune une activité de restauration permettant la satisfaction des habitants ainsi que le dynamisme économique et culturel local.

Considérant, que Monsieur Martin CHAPEL, gérant de la SARL Simone 21, vient de reprendre l'exploitation du café-restaurant qui s'appellera L'Encrier, sis 39 rue des Ecoles à Genay,

Considérant qu'il a formulé son souhait de rachat de la licence IV auprès de Mme le Maire au même prix que le prix d'acquisition soit 15 000€,

Considérant la nécessité de maintenir sur le territoire de la commune une activité de restauration permettant la satisfaction des habitants ainsi que le dynamisme économique et culturel local ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie dépendant de l'ancien fonds de commerce de café-restaurant « Le Bistrot de Genay » au prix de quinze mille Euros (15.000,00€) au nouveau gérant Monsieur Martin CHAPEL, gérant de la SARL Simone 21, repreneur de l'exploitation du café-restaurant qui s'appelle désormais L'Encrier, sis 39 rue des Ecoles à Genay,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de passer et signer tous actes, documents et pièces, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour la vente de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie en question.

M HELOIRE demande s'il y a des questions.

Mme le Maire donne la parole à Mme COHEN.

Mme COHEN remercie Mme le Maire et s'adresse à M HELOIRE et indique qu'elle était contre au moment où il avait été décidé de racheter cette licence et elle dit qu'aujourd'hui avec le recul c'est bien.

Mme le Maire la remercie.

Mme COHEN confirme que : « Il faut reconnaître, elle sait reconnaître » et elle dit qu'elle aurait voulu savoir pourquoi on ne l'a pas mise en location. Elle dit qu'elle sait que dans beaucoup de communes, cela se fait, car cela permet de ne pas la perdre parce qu'après... si, par exemple, cela ne fonctionne pas, parce que l'on sait aujourd'hui que la restauration a beaucoup de

difficultés un peu partout. Elle dit que si cela ne fonctionne pas, il p et on perdra la licence.

M HELOIRE indique que c'était une option, sauf que Monsieur CHAPEL n'était pas intéressé par la location de la licence. Après, s'il s'en va, au moment où il s'en va, il explique qu'il faudra que la commune mène une nouvelle négociation pour garder la licence et si cela est nécessaire, on refera la même démarche. Il souligne que l'on peut très bien racheter la même licence s'il la revend.

Mme COHEN dit que ce sera à la condition qu'il ne la revende pas plus chère ailleurs.

M HELOIRE répète qu'après, au moment où il s'en va et s'il s'en va, ce sera encore une nouvelle négociation pour conserver cette licence si besoin était. Il dit que l'on refera la même démarche car on peut très bien racheter la même licence.

Mme COHEN relève une deuxième fois que c'est à la condition qu'il ne la revende pas plus chère ailleurs car il est en droit de partir et de monter un autre établissement et cela se fait et c'est courant.

M HELOIRE dit que « oui » mais que cela dépend des gens et de leur honnêteté. Il dit que tout se négocie.

Mme COHEN dit « ben, alors là ».

Mme le Maire dit que l'on fera comme on a fait pour le Bistrot de Genay, on sera alerté à un moment donné et on interviendra pour pouvoir l'acheter. Elle souligne que là, de toute façon, si on ne la vendait pas, on n'allait pas faire affaire avec cette personne et elle pense que c'était important que cette personne puisse l'acquérir. Elle relève que c'est vrai, il faudra toujours être en veille.

Mme COHEN dit qu'on est d'accord et que c'était son point de vue.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire remercie l'Assemblée et indique que l'on passe au 4ème point qui concerne le tableau des emplois et effectifs. Elle donne la parole à M CHOTARD.

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des emplois et des effectifs,

M CHOTARD remercie Mme le Maire et rappelle que régulièrement on présente en Conseil Municipal la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal est régulièrement amené à approuver des modifications du tableau des effectifs, que ce soit en suppression, création ou transformation de postes. Les actes relatifs au recrutement et à la rémunération d'un agent font référence à la délibération créant l'emploi. Le tableau des effectifs est assorti, dans un souci de transparence et de bonne compréhension, pour ce conseil municipal, d'un tableau des emplois qui mentionne la ventilation des effectifs par Pôles, services, catégorie et cadres d'emplois et temps de travail.

Chaque année, le nouveau calendrier scolaire et les différents induisent un certain nombre d'ajustements des temps de travail animation, aussi il convient de créer et modifier des postes d'Adjoints d'animation à temps non complet au tableau des effectifs.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

De créer :

- deux postes d'Adjoints d'animation territorial à temps non complet de 34 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet de 14.5 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet de 15 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet de 11 heures hebdomadaires

De modifier :

- 1 poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet de 29.18 heures à 28 heures hebdomadaires

Il conviendra lors d'un prochain Conseil Municipal de supprimer également d'autres postes d'Adjoints d'animation à temps non complet mais après l'avis préalable du Comité Social Territorial (grisés en non pourvus dans la colonne tout à droite du tableau).

Il est également proposé au Conseil Municipal de créer les postes correspondant aux avancements de grade pour l'année 2025 afin de pouvoir procéder à la nomination des agents soit :

- Un poste de Rédacteur territorial à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Un poste de Brigadier Chef principal

M CHOTARD propose de rajouter une précision dans le tableau : que la 6^{ème} ligne du tableau sera ainsi modifiée pour compléter les explications : le poste de responsable en cat B/Rédacteur sera supprimé puisque la Responsable a été nommée Attachée en 2024 et le grade sera attribué à l'agent du service qui a été promu du grade d'Adjoint administratif 1^{ère} classe à Rédacteur. Il dit que les Conseillers Municipaux ont le tableau sous les yeux et qu'évidemment, il n'y pas de création de postes au sens propre. Il dit que ce sont des modifications d'horaires au niveau du service animation puis des modifications concernant des modifications de carrière de certaines personnes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS COMMUNE DE GENAY

POLE/SERVICE	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
Direction Générale	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	35	A	DGS Communes de 2 000 à 10 000 hab	1	
Direction Générale	Directeur Général des Services (poste DGS)	35	A	Attaché	1	
Communication	Chargé de communication	35	C	Adjoint administratif		1
Jeunesse /Insertion/Solidarité	Chargé de mission Jeunes Emploi Insertion	35	B	Rédacteur	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Responsable Pôle Moyens Généraux /Ressources Humaines	35	A	Attaché	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Responsable Pôle Moyens Généraux /Ressources Humaines	35	B	Rédacteur		1
Moyens Généraux / Ressources humaines	Assistante Ressources humaines	35	C	Adjoint administratif	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Assistante administrative RH DG / Responsable agent entretien	35	C	Adjoint administratif	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	20	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Responsable Finances Marchés publics	35	A	Attaché		1
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Responsable Finances Marchés publics	35	C	Adjoint administratif		1
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Agent budgétaire et comptable	35	C	Adjoint administratif	1	
Population	Responsable Pôle Population	35	B	Rédacteur	1	
Population	Agent accueil état civil	35	C	Adjoint administratif	1	
Population	Agent accueil	35	C	Adjoint administratif	1	

Population	Agent état civil	35	C	Adjoint		
Parcours de Vie	Responsable Pole Parcours de Vie	35	B	Animateur	1	
Parcours de Vie	Assistante administrative Guichet unique	35	C	Adjoint administratif	1	
Parcours de Vie / Animation	Coordonnateur périscolaire/Educateur sportif	35	B	ETAPS	1	
Parcours de Vie / Animation	Coordonnateur périscolaire/Educateur sportif	35	B	ETAPS	1	
Parcours de Vie / Animation	Directeur ALSH Ile au trésor	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Directeur ALSH Ile au trésor	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Ecole élémentaire	Professeur de musique		B	Assistant d'enseignement artistique	1	
Parcours de Vie / Animation	Référente périscolaire Directeur ALAE	35	C	Agent de maitrise	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Responsable restaurant scolaire	35	C	Adjoint technique		1
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	20	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	ATSEM	1	
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	ATSEM		1
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	ATSEM	1	
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	ATSEM	1	
Parcours de Vie / Ecole maternelle	ATSEM	35	C	ATSEM	1	
Parcours de Vie / Animation séniors	Agent d'animation séniors	24	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	15,5	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	25,27	C	Adjoint animation		1

Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	29,18	C	Adjoint		
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	28	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	19,98	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	27,63	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	30,7	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	13,86	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	11	C	Adjoint animation	1	-
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	18,5	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	32	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	34	C	Adjoint animation	1	-
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	34	C	Adjoint animation	1	-
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	14,5	C	Adjoint animation	1	-
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	15	C	Adjoint animation	1	-
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	30,05	C	Adjoint animation	1	
Services Techniques	Responsable Pôle technique	35	B	Technicien	1	
Services Techniques	Responsable Pôle technique	35	B	Technicien		1

Services Techniques	Assistante administrative ST	35	C	Adjoint		
Services Techniques / Bâtiments logistique	Responsable Bâtiment logistique	35	C	Agent de maitrise	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Responsable espaces verts	35	C	Agent de maitrise		1
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique		1
Cadre de Vie	Responsable cadre de vie	35	B	Rédacteur		1
Cadre de Vie	Instructeur ADS	35	C	Adjoint administratif	1	
Cadre de Vie	Assistante administrative ADS	35	C	Adjoint administratif	1	
Social	Responsable Pôle social	35	A	Attaché	1	
Social	Agent administratif	35	C	Adjoint administratif		1
Social	Agent social	35	C	Agent social	1	
Culture / Médiathèque	Responsable Médiathèque	35	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	
Culture / Médiathèque	Agent de médiathèque	35	C	Adjoint du patrimoine	1	
Culture / Médiathèque	Agent de médiathèque	35	C	Adjoint administratif	1	
Culture	Chargé de développement culturel	35	B	Animateur	1	
Police municipale	Responsable Police municipale	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale		1
	TOTAUX				79	13 (+ 6)

ETAT DES NON TITULAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT					
Référence statutaire	Nature des fonctions	Catégorie	Nature contrat	de travail	Effectifs
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Chargé de communication		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Animateur BPJEPS		Contrat apprentissage	35h	1
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Conseiller eco soc fam		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Agent des espaces verts		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1993	ATSEM		Contrat apprentissage	35h	0
	Agent de médiathèque		PEC	20H	0
	Agent animation		Contrat engagement éducatif	48H	0
article L332-23 Code général de la Fonction Publique	Agent technique	C	Saisonnier/Occasionnel	35h	0
TOTAL					1

Il n'y a pas d'intervention et Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE	Pour	24	Mme COHEN, Mme PERRIN, M MADER, M LECLERC
	Abstention	4	
	Contre	0	
Adopté à la majorité			

Mme le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et elle propose donc de passer aux questions.

QUESTIONS ORALES

Mme le Maire donne la parole au Groupe Genay moi j'aime avec 3 questions orales posées par écrit. Elle croit que c'est M MADER qui commence.

1- PARC VIDEO SURVEILLANCE GENAY

Pouvez-vous nous faire un bilan du parc installé et des caméras à venir. Nous ne trouvons pas les caméras annoncées aux entrées et sorties et dans d'autres rues de la commune.

Mme COHEN dit que c'est elle.

Elle dit que sa première question porte sur la vidéosurveillance, que leur pose beaucoup de questions sur le système de vidéosurveillance déjà installé à Gen... Maire et dit qu'elle leur a indiqué qu'une dizaine de caméras étaient déjà positionnées pour assurer la protection des commerces du centre-bourg, les espaces publics comme la Halle : « Pouvez-vous nous faire un retour sur l'efficacité de ce réseau ? d'autant qu'au niveau de la Halle, les incivilités persistent. Nous vous avons précisé aussi qu'une extension du parc de surveillance, enfin, vous nous aviez exposé une extension du parc de surveillance vers les rues principales et les entrées et sorties de notre commune. Un projet qui compléterait bien l'efficacité du système existant. Pouvez-vous nous donner d'avantage d'informations sur ce projet d'extension, le positionnement des éléments de surveillance ? Et puis, je voudrais quand même indiquer que la Halle, c'est récurrent. Je vous avoue que l'on me dérange pratiquement un soir sur deux. Les gens, les Ganathains qui sont autour, qui habitent à proximité et il ne s'agit pas que d'une personne mais de deux-trois personnes. Il semblerait que la Gendarmerie ne réponde pas tout de suite ou ne se déplace pas forcément et cela devient compliqué. Y-aurait-il moyen par exemple d'éteindre la Halle à 21H ? Parce que je suis passée encore hier soir vers 23H et c'était encore allumée et il y avait encore de la foire. Moi j'aimerais avoir des précisions là-dessus s'il-vous-plait, merci. ».

Mme le Maire signale que déjà, il ne faut jamais oublier de solliciter la Gendarmerie, qu'il est important de savoir que quand vous vivez une nuisance, une incivilité, il ne faut pas hésiter à faire le 17 et elle dit « encore et encore » à le faire à plusieurs reprises. Elle rappelle que certains des Conseillers sont allés avec elle visiter le CORG et c'est clairement ce qui est dit : « Donc pour un appel au CORG, il n'y a pas de déclenchement d'une patrouille, cela s'est sûr et certain, donc il ne faut pas hésiter à faire appeler plusieurs personnes, différents appels et être dans la récurrence des appels ». Elle dit que cela est vraiment important. Après, elle dit que Mme COHEN a dit que les gens, « Tout le monde vous appelle vous », et elle lui dit qu'au bout d'un moment, il faut qu'elle puisse relayer. Elle rappelle qu'ici, il y a un service d'astreinte des élus, il peut y avoir la Police Municipale qui est présente aussi en soirée, et puis comme elle lui a dit, il y a la Gendarmerie. Elle dit qu'encore une fois, s'ils appellent Mme COHEN, elle lui demande ce qu'elle fait derrière.

Mme COHEN répond qu'elle appelle la Gendarmerie systématiquement. Elle dit qu'elle s'est déplacée également comme hier soir

Mme le Maire rappelle que...

Mme COHEN l'interrompt et dit que les gens sont un peu inquiets et qu'ils ne savent pas quoi faire et elle demande : « Et vous faites quoi ? Vous les laissez comme ça, débrouillez-vous, appelez la Gendarmerie. Ben non, moi je me suis déplacée hier soir à 23H j'étais là. Et je ne vous le reproche pas. Je m'en fiche. Je me déplace. J'essaye de les rassurer et de discuter avec les gens qui sont là. En leur demandant d'attacher leur chien, de faire la musique moins forte, de... d'agir... au moins qu'ils voient qu'il y a quelqu'un. C'est surtout ça. Ils ne sont pas et ils ne font pas que ce qu'ils veulent. Ils voient qu'il y a quelqu'un qui se déplace et qui vient leur râler dessus. Alors, oui, ce n'est pas prudent, oui, on me le reproche parce qu'on me dit que je suis imprudente mais il arrive un moment où les gens sont à bout. Moi, il y a une dame qui me dit je vais descendre avec quelque chose. Vous croyez que je vais la laisser faire, non. Et bien je suis venue tout de suite ».

M RANEBI demande pourquoi ils l'appellent elle exactement car ils peuvent appeler la Gendarmerie, prendre le téléphone.

Mme COHEN répond qu'elle ne sait pas et pense qu'apparemment, cela n'a pas...

M RANEBI se demande pourquoi cela tombe sur elle.

Mme COHEN dit qu'elle ne sait pas : « Est-ce que... mais je leur ai demandé pourquoi vous m'appellez-moi, je ne suis pas à la majorité et en plus... »

(Echanges entre plusieurs Conseillers Municipaux, inaudibles).

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 069-216902783-20251016-PV_28_08_25-AU

M RANEBI dit que s'ils insistent auprès d'elle, c'est problématique.

Mme COHEN dit qu'elle pense que : « C'est ça, qu'ils comptent sur elle pour faire remonter les problèmes, il semblerait ».

M RANEBI répond : « Et bien, qu'ils appellent la Gendarmerie ».

Mme COHEN dit qu'ils ont déjà appelé plusieurs fois et elle dit : « attendez, moi je les ai appelés personnellement, je les ai appelés et à chaque fois je me présente. Dès que je les appelle, ils ne viennent pas forcément tout de suite ».

Mme le Maire demande : « Pourquoi vous, Madame, vous savez qu'il y a un système d'astreinte, pourquoi vous Madame, vous ne l'appellez pas ? ».

Mme COHEN répond : « Le système d'astreinte ? ».

Mme le Maire répond : « Et bien oui ».

Mme COHEN dit : « Très franchement, je savais qu'il y avait un système mais je n'ai pas le numéro en fait. »

M MICHAUD relève qu'elle est la seule à ne pas l'avoir.

Mme le Maire dit que l'on va lui donner tout de suite.

M MICHAUD dit qu'il est sur le Ganathain.

Mme COHEN dit qu'elle veut bien que l'on lui passe.

Mme SAVIN indique que vous appelez la Mairie et vous avez le numéro.

M MICHAUD précise que l'on reçoit des appels toute la journée.

Mme le Maire dit à nouveau que l'on va lui donner tout de suite le numéro.

M MICHAUD ajoute qu'il est d'astreinte cette semaine et qu'il a été appelé pour un oiseau, un chien qui urine sur le balcon de la voisine, pour une cave inondée. Donc elle peut appeler. Il dit : « vous rigolez mais c'est vrai ».

Mme COHEN dit qu'elle sait, qu'elle sait bien.

M MICHAUD ajoute qu'une dame hier soir a appelé car elle était en détresse car elle avait perdu un papier pour le CCAS. Il demande à Mme COHEN pourquoi, elle, elle n'a pas appelé ce numéro d'astreinte.

Mme COHEN répond qu'honnêtement, elle ne l'a pas.

M MICHAUD précise qu'il n'est pas CRS ni Gendarme.

Mme COHEN dit que si on lui donne le numéro, elle n'hésitera pas à appeler.

Mme le Maire dit qu'elle va donner le numéro.

M MICHAUD dit que si on l'appelle, et qu'il appelle la Gendarmerie, cette dernière répond.

Mme le Maire indique que l'on est organisé de cette manière et qu'il y a une astreinte qui existe sur la commune.

Mme COHEN dit : « Je suis tout à fait ok mais simplement, donnez-moi le numéro, puis j'appellerai ».

M MICHAUD plaisante et dit qu'elle ne devra pas l'appeler toutes les 10 minutes.

Le numéro de l'astreinte des élus est communiqué à haute voix : 06 76 77 99 63.

M MICHAUD rappelle que le numéro est disponible sur le répondeur de la Mairie, quand la Mairie est fermée, vous avez sur le répondeur ce numéro d'astreinte des Adjoints.

Mme SAVIN s'adresse à Mme COHEN et lui dit : « Vous pouvez dire aux personnes que si elles appellent à la Mairie, cela tombe sur nous (les Adjoints) en dehors des horaires de la Mairie, obligatoirement ».

M TOUZOT demande si le numéro est sur panneau pocket.

Mme le Maire répond que peut-être, mais pas encore.

Mme LAMY indique que quand elle était d'astreinte, elle a été appelée pour ce genre de problème et elle dit : « Il y a aussi un aspect, vous savez que j'ai travaillé dans les milieux difficiles, que je suis une éducatrice, et je me suis déplacée et j'ai fait comme vous. Mais quand j'ai vu le gabarit des jeunes qui posaient problème, je me suis dit attention. Il ne faut pas non plus que Mme COHEN se mette en danger et mette en danger les gens. Je me suis reculée, et moi, j'ai fait le 17. Au bout de 10 minutes, ils étaient là (les Gendarmes), j'ai insisté, j'ai dit qu'il y avait 7 jeunes, mais c'était 7 grands bonhommes. Ils sont venus, ceux de Neuville ne pouvaient pas venir et ils lui ont envoyé ceux de Saint-Germain. Donc, c'est-à-dire qu'entre eux, il y a une organisation pour trouver la voiture qui est la plus près et pour venir. Moi, je pense qu'en cas de souci, se déplacer comme ça, il faut faire attention. J'alerte toujours les gens ».

Mme le Maire souligne qu'il ne faut pas que Mme COHEN se mette en danger et elle rappelle qu'on en parlait il y a quelques minutes. Elle ajoute qu'en appelant l'Adjoint d'astreinte, l'Adjoint d'astreinte va appeler la Gendarmerie mais en qualité d'Adjoint d'astreinte.

M MICHAUD ajoute que donc cela va plus vite.

Mme le Maire dit d'accord et dit que c'est quand même un poids supplémentaire. Elle ne dit pas que c'est magique mais c'est un poids supplémentaire.

Mme PIN ajoute que c'est parce qu'ils ont les noms des Adjoints.

Mme COHEN répond : « Oui, elle donne son nom à chaque fois ».

M MICHAUD relève qu'elle n'est pas un Adjoint d'astreinte.

Mme COHEN répond : « Mais non, et c'est ce qu'elle leur dit ».

M MICHAUD dit qu'elle est Conseillère Municipale.

Mme COHEN dit qu'ils le savent et qu'ils lui disent à chaque fois, elle précise qu'elle est tombée deux fois sur la même personne qui lui a dit : « Mais vous avez déjà appelé, mais comment cela se fait ? » et elle a répondu : « Et bien écoutez, moi on me dérange, c'est normal que derrière, voilà ». Et il précise : « Et puis ils ont dit... ».

Mme le Maire l'interrompt et l'invite à faire fonctionner ce qui existe à l'habitant qu'il y a aussi la boîte tranquillité publique qui est regardée surtout qui permet une traçabilité et ça : « N'hésitez pas à le dire à l'habitant. C'est des choses que l'on répète régulièrement mais c'est important parce que ça peut permettre aussi de faire des liens entre différents événements. L'habitant a la possibilité de laisser ses coordonnées s'il le souhaite, parfois il ne le souhaite pas, il a la possibilité d'écrire ce qu'il veut, de mettre des photos s'il peut. Voilà, la boîte tranquillité publique : Elle a été créée en 2017. Voilà, c'est un outil précieux. Ce n'est pas un outil, comment vous dire, d'urgence absolue évidemment. L'urgence absolue, c'est le 17 de toute manière. Cela, c'est sûr et certain ».

Mme COHEN dit que ce serait bien que l'on puisse éteindre cette Halle, parce que c'est pratique pour eux : « Ils sont en pleine lumière, ils font leurs petits trafics, imaginez qu'on m'a demandé à moi quand même si j'avais besoin de quelque chose ».

Mme le Maire dit qu'elle veut bien revoir ce sujet de l'éclairage de la Halle.

Mme COHEN dit que cela serait bien.

Mme le Maire dit que c'est à vérifier avec la caméra qui existe, que ce ne soit pas incompatible. Elle dit que l'on va vérifier.

Mme COHEN dit que pour la caméra, jusqu'à maintenant, elle ne sait pas si elle a été bien utile.

Mme le Maire passe à la question suivante et indique qu'on lui a posé des questions sur les caméras.

Elle précise : « Aujourd'hui nous sommes à, on avait déjà 25 caméras, l'objectif c'était d'en rajouter 11. Aujourd'hui, on en a une au Parc de Rancé, au Parking du CTM, sur le Parking de la Mairie, et Parking de l'école maternelle la Pibole ».

M MADER demande si ce sont bien des nouvelles caméras.

Mme le Maire confirme que ce sont bien des nouvelles caméras. Elle indique qu'il y a trois autres secteurs où il y aura des caméras, malheureusement en juillet comme prévu, cela n'a pas pu être fait pour des questions qu'elle va expliquer après et celles-ci, seront : Route de Neuville, à proximité de la Panière, parce que l'on avait bien dit qu'il fallait quadriller, et elle l'a répété à de nombreuses reprises, quadriller l'ensemble de la commune et surtout sécuriser les entrées et sorties d'agglomération. Donc elle dit que l'on en a bien une qui est prévue Route de Neuville à proximité de la Panière, une au Rond-point Rue de la Gare, Route de Reyrieux, Rue des Jonchères, et une Route de Saint-André-de-Corcy, au croisement formé avec la Route de la Source.

Elle ajoute, pour rappel, 11 nouvelles caméras prévues et elle dit à l'Assemblée :

- Parking Mairie, 1 caméra en plus
- Parking école maternelle Rue de la Gare, 1 caméra,

Elle rappelle qu'ils lui demandent des précisions : « Mais que l'on soit bien d'accord, je ne peux pas vous dire ici en Conseil, publiquement, précisément, où elles sont. Pourquoi ? Parce qu'il faut que l'on reste dans la discrétion, on est d'accord. Si vous voulez plus de précisions, vous venez me voir et je vous dirai beaucoup plus en détail où elles se trouvent ».

M MADER fait remarquer que : « L'on est entre nous ».

Mme le Maire répond que : « Non, c'est public, vous le savez bien. C'est public et c'est retranscrit, mis sur les sites et vous savez bien que les esprits malveillants savent faire pour avoir des précisions. Voilà, mais ceci dit, je suis à disposition pour expliquer plus en détail. Donc aujourd'hui :

- Parking Mairie, 1 caméra en plus,
- Parking école maternelle rue de la Gare, 1 caméra,
- Parking parc de Rance et CTM, 1 caméra,
- Parc de Rance, 1 caméra,
- Route de Neuville, 2 caméras dont 1 VPI (Visualisation des Plaques d'Immatriculation),
- Rond-point rue de la Gare, 3 caméras dont 1 VPI,

Vous aurez compris pourquoi, car ce sont des secteurs stratégiques.

- Route de Saint-André-de-Corcy, 2 caméras dont 1 VPI.

Ce n'est pas nous qui avons décidé comme ça. Il y a eu, je vous le rappelle, un diagnostic de fait par les référents sûreté de la Gendarmerie. Toutes les communes travaillent comme cela. On a cette obligation parce que l'on n'a pas non plus la compétence en diagnostic. Et, le déploiement se poursuit, il n'est pas tout à fait fini parce que, vous l'avez vu, il reste à installer des caméras. Pour ces caméras qui restent à installer, cela nécessitait un peu plus de coordination entre les opérateurs et attendre la fin des congés d'été pour que cela finisse à se mettre en place, mais on y est. On aura au moins bouclé cette phase. Il y en aura sans doute une autre, une dernière phase mais je l'avais annoncée, où là, on est vraiment sur des zones repérées par nos Policiers Municipaux et où on voit qu'il se passe quelque chose et qu'on se dit encore une fois, et s'il y avait eu une caméra, on aurait pu détecter le passage de quelqu'un. Donc on affine maintenant mais on aura bouclé, on sera à peu près à 36 caméras et on arrivera peut-être à 40 caméras ».

Mme COHEN relève 36 caméras.

M MADER demande si la zone en haut au cimetière, tout en haut de la Montée de la Verchère, et Rue Rey Loras qui sont aussi deux voies d'accès : « Neuville ça contourne beaucoup par derrière, il y a l'objectif d'en mettre par là-bas ».

Mme le Maire précise que la rue Rey Loras, sauf erreur de sa part, ne fait pas partie du territoire communal et fait partie de Neuville.

Mme MAGAUD confirme.

M MADER dit que pas jusqu'au bout et il dit qu'il n'y a peut-être pas de caméra.

M HELOIRE demande s'il n'y en a pas une partie sur Genay.

Mme MAGAUD indique que ce n'est pas le cas.

M MADER précise que c'est la Rue du Perron et dit pardon.

Mme MAGAUD dit oui pour la Rue du Perron.

Mme COHEN dit que c'est en haut de la Rue du Perron.

Mme le Maire dit que c'est ou le début ou la fin.

Mme MAGAUD précise que sur Neuville, elle s'appelle Rue Rey Loras et sur Genay, elle s'appelle Rue du Perron.

M MADER précise que le secteur c'est tout en haut vers le cimetière. Il dit que c'est aussi des endroits de... et il demande si pour l'instant, ce n'est pas pointé.

Mme le Maire répond que non, mais cela peut. Elle indique que : « elle ne se souvient plus. Elle dit que c'est tellement concentré sur d'avant, cela fait quelque temps que l'on les a traitées, mais je vais quand même noter ce que vous dites ».

Mme COHEN dit qu'il n'y en a pas.

Mme le Maire indique qu'elle va quand même noter cela. Elle dit à M MADER : « Vous m'avez dit cimetière et vous m'avez dit ? ».

M MADER précise Rue du Perron, limite Rue Rey Loras. Il précise que ce sont deux zones d'accès et de départ. Il ajoute que cela lui est arrivé de signaler des bandes de jeunes et ainsi de suite et il repartait toujours par là.

Mme le Maire confirme que c'est un axe facile pour eux.

Mme COHEN dit que cela évite aussi les dépôts sauvages.

Mme le Maire fait remarquer que c'est là, l'intérêt de multiplier les caméras. Elle dit que cela peut parfois de faire des recoupements.

Mme COHEN dit merci.

M CHOTARD dit, si Mme le Maire l'y autorise, qu'il souhaiterait ajouter quelque chose.

Mme le Maire lui donne la parole.

M CHOTARD dit que, bien que l'on n'ait pas à débattre par rapport à ce sujet, il souhaitait faire juste une précision par rapport à la protection de la vie privée car c'est un domaine dont beaucoup de gens parlent à juste titre, il faut savoir que les caméras lorsqu'elles ont vue sur les domaines privés, elles sont floutées. Il dit qu'il faut le dire car on a des retours par rapport à cela et c'est important de le dire. Il ajoute ensuite que le nombre de caméras est fixé bien sûr par des gens qui sont spécialistes. Et pour finir, il rappelle que l'on a des subventions de la Région de l'ordre de 4 500€.

Il est précisé que la subvention qui a été notifiée provient du FIPD versé par la Préfecture et que la commune est toujours en attente du retour de la Région pour l'autre demande de subvention car l'on n'a pas encore reçu de notification.

M CHOTARD ajoute que l'on espère mais que si c'est comme pour le stade...

Mme le Maire dit qu'en général, la Région donne des subventions à la commune.

M CHOTARD reprend et dit que donc, la vie privée c'est important et même les écoles, les entrées et les cours sont floutées.

Mme COHEN dit qu'elle est d'accord avec M CHOTARD : « On floute, on floute, mais bon, je trouve quand même que les gens sont un peu... enfin, ils se plaignent... ».

M CHOTARD dit que c'est la Loi.

Mme COHEN répond que bien sûr c'est la Loi : « Je suis d'accord. Ils se plaignent et quand ils sont floutés et que l'on ne retrouve pas les personnes, et bien ils se plaignent aussi. Voilà, on ne les voit pas, et bien oui, vous nous avez demandé à flouter. C'est une aparté ».

Mme le Maire reprend et dit que ce n'est pas magique c'est certain, elle pense que si on n'avait pas ces systèmes-là, ce serait beaucoup mieux même.

Mme COHEN dit tout à fait et qu'elle est bien d'accord avec Mme le Maire : « Plus il y a des caméras, plus les gens feront attention ».

Mme le Maire ajoute qu'il ne faut jamais oublier que cela facilite le travail d'enquête des Gendarmes.

M MADER dit qu'il a un dernier point sur le sujet et il rappelle que les panneaux qui signalent que la commune est sous vidéosurveillance aux entrées et sorties sont obligatoires et qu'il n'y en a pas, et demande pourquoi on ne les met pas à l'instant.

Il est précisé que normalement, il y en a.

M MADER dit que c'est une question mais il ne l'a pas mise par écrit alors c'est pour cela.

Il est précisé qu'il y a bien des panneaux et que dans le renouvellement, il y a bien un complément de panneaux qui va être mis en place. C'était bien prévu dans le cadre de l'opération.

Mme le Maire confirme qu'il y en a mais peut-être pas suffisamment.

Mme COHEN dit qu'il y en a un qui est mal placé.

M MADER dit que bon, ce serait peut-être bien effectivement de l'inscrire.

Il est précisé que c'est bien prévu dans le devis avec les panneaux de signalisation mis à jour.

M MADER dit d'accord.

Mme le Maire indique passer à la question n° 2 et propose à M MADER de prendre la parole.

2- ETAT DE L'ENTRETIEN GENERAL DE LA COMMUNE

Etat des rues et des trottoirs.

Parc de Rancé

M MADER la remercie. Il dit que c'est une question en lien de manière un petit peu global sur l'état général de l'entretien sur la commune : « Premier point, c'est l'état des rues et des trottoirs, cela appartient visiblement en partie à la Métropole, qu'est-ce que Mme le Maire a pu faire, quelles sont les solutions, où est ce que l'on en est car cela devient absolument déplorable : des trottoirs où cela ne passera plus, des rues, c'est absolument catastrophique donc voilà, où est ce qu'on en est, qu'est-ce que l'on fait pour pouvoir améliorer, est-ce que ce sont les services municipaux ? ».

Mme le Maire répond qu'elle va lui faire un premier niveau de réponse et que peut-être des Adjoints souhaiteront compléter aussi. Elle dit qu'en ce qui concerne l'entretien des trottoirs, bien évidemment que la commune regrette l'abandon de la Métropole puisque c'est sa compétence, on est bien d'accord, et ajoute que depuis plusieurs mois, effectivement de nombreux habitants s'interrogent, à juste titre, sur l'état d'enherbement de certains trottoirs ou accotements de voirie. Elle souligne qu'il s'agit-là d'une conséquence directe d'une décision prise par la Métropole de Lyon, qui a choisi de ne plus entretenir ces espaces en dehors des centres-villages, des centres-villages très limités, on peut vous le dire car on a les schémas, pour des raisons à la fois budgétaires et pour des raisons écologiques, notamment pour

favoriser la biodiversité. Elle explique que cela, c'est clairement ce que : « Cette décision, qui concerne notamment plusieurs quartiers des communes comme vous avez pu le voir si vous vous promenez dans toutes les communes de la Métropole, par exemple Caluire et Vénissieux ressemblent à des villes fantômes, et c'est compliqué ». Elle dit que c'est pareil pour Genay et donc c'est effectivement une décision métropolitaine, qui n'est pas sans impact sur l'image et l'entretien général de notre commune. Elle souligne que tout habitant ayant eu l'occasion de se rendre dans d'autres communes de la Métropole peut faire le même constat. D'autant qu'elle tient à souligner qu'en plus, aucun transfert de budget n'est prévu vers les communes pour leur permettre de prendre le relai. Donc elle relève qu'en l'état, la Ville de Genay ne peut pas absorber sur ses propres ressources ce désengagement métropolitain, qui relève pourtant d'une compétence exclusive de la Métropole. Elle rappelle que le Conseil Municipal a alerté à plusieurs reprises les services concernés et exprimé son désaccord face à ce choix unilatéral. Dans l'attente d'une éventuelle évolution, elle dit que les riverains sont invités à entretenir, car on n'a pas le choix, les abords de leur propriété. Elle souligne qu'ils ne sont pas habitués et que cela ne plait pas à tout le monde et certains ne peuvent pas le faire car ils sont trop âgés, ce n'est pas simple, notamment le bas des murs longeant les trottoirs. Donc elle dit que c'est la raison pour laquelle on voit des herbes, des adventices, puisqu'il ne faut pas, « attention », se tromper sur les mots et parler de mauvaises herbes car cela n'existe pas, et notamment comme elle le disait sur les bords de trottoirs. Et l'idée est que chacun, en attendant, puisse préserver notre cadre de vie le plus agréable possible mais elle dit que voilà où on en est. Elle ajoute qu'au-delà de la végétation sur les trottoirs des habitants signalent aussi régulièrement des états de dégradation de certaines chaussées et rues gérées par la Métropole, des affaissements, des trous, des enrobés qui sont endommagés... et ces situations, bien connues de la commune, nuisent à la sécurité et au confort des usagers. Elle indique que l'on voit parfois des gens qui viennent en Mairie se plaindre en se demandant que fait le Maire car il y a des trous dans la chaussée et on leur explique qu'il faut écrire à la Métropole. Ils peuvent aussi faire un toodego pour le signaler car effectivement, parfois on le fait avec eux car ce n'est pas toujours évident de se servir de l'outil toodego mais il faut savoir qu'il y a de plus en plus d'usagers qui attaquent la Métropole et que la Métropole se retrouve avec de nombreux procès à ce sujet. Elle précise que quand on interroge les services sur le sujet ; elle dit que cela lui est arrivé encore il n'y a pas très longtemps, on lui dit : « Mais Madame le Maire, il n'y a plus de budget »

Mme COHEN confirme que l'on sait.

Mme le Maire poursuit et dit que, comme elle l'a dit, les voiries relèvent directement de la Métropole, seule compétente pour engager les travaux nécessaires. Elle souligne que la Ville de Genay continue de transmettre systématiquement les alertes aux services métropolitains, et quand on peut, on assure un signalement local par panneaux routiers lorsque la sécurité l'exige. Et elle dit que c'est pour cela que les élus vont à certains endroits des panneaux pour simplement prévenir du danger mais même les services de la Métropole disent à la commune qu'ils posent des panneaux en attendant.

M MADER dit que là, on est au début de cette situation, que c'est la première année, et il demande si cela dure.

Mme le Maire et Mme MAGAUD précisent que c'est déjà la deuxième année.

M MADER dit que oui, mais que cette fois-ci, c'est l'abandon et il dit que : « Concrètement, la perspective ce n'est pas de laisser comme ça donc qu'est-ce qu'on peut envisager en fait ».

Mme le Maire répond qu'elle a envie de lui dire qu'il y a des élections prochainement, dans un an, enfin dans 6 mois, et elle lui dit : « Voyez ce qu'il vous reste à faire ».

M MADER demande : « Si les services municipaux, des sociétés extérieures... il n'y a pas 36 solutions ».

Mme le Maire répond que pour elle, ce qu'il faudrait, c'est que l'on n'ait pas déjà. Elle rappelle qu'historiquement, là on est au niveau de la Métropole de Grand Lyon et avant la Courly, et elle rappelle que la genèse de la Courly, ce sont des Maires qui se réunissent et qui décident de mutualiser des moyens pour pouvoir justement, entre autres, entretenir tout ce qui est voirie. Elle souligne qu'à un moment donné, il y a eu transfert de compétences et transfert de finances et de moyens. Donc elle dit que si aujourd'hui, ce n'est pas fait, c'est soit on leur dit : « Et bien vous nous rendez l'argent, et avec cet argent, on fera ce que l'on pourra à l'échelle communale ».

Mme COHEN dit que le budget de la Métropole, c'est aux alentours de 6 Milliards d'€ et qu'il faut le savoir.

Mme le Maire dit qu'on le sait tous mais qu'aujourd'hui cet argent n'est pas utilisé comme auparavant. Elle dit que c'est factuel.

M MADER demande si elle pense qu'au niveau de la CTM (Conférence Territoriale des Maires), il pourrait y avoir un levier puisque tout l'argent de la CTM n'a pas été dépensé cette année. Il dit qu'il paraît qu'il y a 1 Million d'€ qui n'a pas été dépensé. Et il demande si au niveau de la CTM, cela peut être une décision intercommunale qui pourrait palier.

Mme le Maire explique que ce n'est pas les mêmes budgets, les mêmes fonctionnements.

M MADER répond que oui, mais par défaut.

Mme le Maire dit que ce sont toujours des choses que l'on peut malgré tout dire et puis on verra. Elle signale que les Maires ont une CTM prochainement et que l'on peut toujours l'évoquer de toute façon.

Mme COHEN dit que la commune a bien pris une entreprise extérieure. Elle dit que : « Vous avez sollicité une entreprise extérieure il n'y a pas longtemps ».

Mme le Maire explique que la commune sollicite des entreprises extérieures pour les espaces communaux, mais pas pour les espaces métropolitains aujourd'hui, cela c'est sûr et certain.

Mme COHEN dit : « Autant dire, le cimetière vous avez pu faire quelque chose, nettoyer ? ».

Mme le Maire répond que le cimetière a été nettoyé et puis cela va l'être encore de toute façon.

Mme COHEN dit que cela a été fait récemment alors.

M MICHAUD précise qu'il croit que c'était au mois de juillet.

Mme le Maire confirme et dit à nouveau que cela va l'être encore. Elle précise qu'il faut savoir aussi que l'on est quand même aussi obligé de respecter la gestion différenciée et que par exemple, il y a des périodes où on n'a pas le droit de... où on doit faire attention à la manière dont on fauche etc. Elle dit que donc, c'est ce que l'on essaye de faire aussi, mais on essaye de faire moins trainer que la Métropole. Elle dit que ce qu'il faut savoir aussi, et notamment par rapport au Parc de Rancé, c'est que c'est un Parc refuge Ligue de LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Donc elle rappelle qu'il est géré selon les principes qui font que l'on doit pareillement préserver la biodiversité en adaptant l'entretien au cycle de vie de la faune et de la flore. Elle dit que l'on est conventionné et que l'on doit respecter un certain nombre de préconisations. Sur le Parc de Rancé, elle rappelle aussi comme les élus le savent, que l'on veille à respecter des pratiques essentielles pour l'environnement, que l'on est accompagnés par la Formidable Armada et The Good Factory et l'on est aussi obligés de prendre cela en compte. Et puis, l'on est aussi obligés de tenir compte des contraintes d'absence de personnel. On a par exemple eu un accident d'un agent qui a engendré un arrêt maladie et on a encore un recrutement en cours et tout cela impose bien sûr des choix et que donc aujourd'hui, on essaye

de fonctionner de cette manière. Et c'est la raison pour laquelle au intervenir des entreprises pour essayer de tenir propre. Elle rappelle à répétition comme tout le monde le sait, et donc il faut éviter de tondre en période de canicule, il faut aussi prendre soin de nos agents et de ne pas aller les faire travailler, ou que ce soit des prestataires, de ne pas les faire travailler non plus sous de très fortes chaleurs et là, elle précise que justement, on a pu, plus récemment, car le météo va dans le bon sens, de ce côté -là, on a pu réaliser les fauches qui manquaient et que l'on souhaitait faire. Elle dit que l'on les a réalisées en début de semaine.

M MADER demande si elle parle bien du Parc de Rancé.

Mme le Maire confirme.

M MADER indique qu'il allait y venir justement, qu'il s'y est rendu et qu'il est dans un état lamentable. Il dit qu'il n'y a pas d'autres mots : « Sur la Formidable Armada et je ne sais plus qui, pour avoir un résultat comme ça, il trouve que c'est juste un terrain en jachère, les barrières en bois sont toutes écroulées, les chemins il n'y en a plus, il y a de l'herbe partout, les herbes débordent, montent peut-être à 1.50 à 1.80 mètre de haut par-dessus la barrière. C'est une catastrophe. Tout ça, pour la biodiversité, cela reste quand même un parc qui est ouvert aux Ganathains, pour aller se balader et pour se détendre. Donc là par contre, pour le coup, je vous ai bien entendu sur la partie trottoirs et suis entièrement d'accord avec vous sur la relation avec la Métropole et les demandes et bon, là à un moment donné on est face à des autistes, on ne peut rien y faire. Pour le Parc de Rancé, c'est à nous de le gérer et là, pour le coup, il est dans un état absolument..., enfin, c'est lamentable quoi ».

Mme le Maire indique qu'elle lui redit...

M MADER reprend la parole et dit : « Si on en est là, c'est quand même à nos services de rendre ce Parc...voilà, c'est un Parc majeur dans l'univers du centre de Genay. C'est... on n'est pas excentré... Je me suis aussi posé la question de ce qu'avait fait cette société pour nous conseiller comme ça parce que j'aurais fait pareil, en n'y connaissant rien, je peux le rendre comme ça moi le Parc. En sachant honnêtement qu'il est vraiment dans un mauvais état ».

Mme le Maire l'invite à aller le voir maintenant. Elle lui rappelle que le Parc de Rancé est vraiment un refuge LPO qui est géré selon des principes concernant la gestion différenciée : ces méthodes visent à préserver la biodiversité en adaptant l'entretien au cycle de vie de la faune et de la flore. On a veillé à respecter des pratiques essentielles pour l'environnement et on est accompagnés donc on ne le fera peut-être pas pour tous nos espaces mais à un moment donné, on a fait le choix d'être accompagnés par la Formidable Armada et The Good Factory et on a aussi connu des contraintes liées aux absences de personnel et elle a dit tout à l'heure qu'il y avait eu un agent accidenté et que l'on a un recrutement en cours. Et elle ajoute que l'on est obligés de respecter la période de nidification et qu'il faut vraiment l'avoir en tête du 15 mars au 15 août. On a volontairement limité les tontes et les tailles, pour laisser les zones de mise en défens libres pour permettre aux oiseaux et aux insectes de se reproduire en toute sécurité. Elle dit que l'on doit respecter cela et, en ce qui concerne la fauche tardive, on a retardé la fauche pour permettre aux fleurs sauvages de se ressemer et aux pollinisateurs de s'alimenter. Elle souligne que donc, cela se sont les préconisations et donc c'est soit on enlève la convention...

M MADER dit : « Oui je crois que c'est bien. Il y a des fois, il faut savoir enlever la convention, ça empêchera les serpents et les rats ».

Mme COHEN dit que cela grouille de serpents au cimetière.

Mme le Maire reprend et dit que néanmoins, on a essayé de donner la priorité à la sécurité des usagers en assurant un entretien régulier des zones de jeux et vers les agrès. Et elle précise que comme elle le disait, la semaine de la canicule autour du 15 août a retardé la fauche planifiée, on n'a pas pu la faire. Et elle dit qu'elle a vu les photos de M MADER sur Facebook

car on le lui a rapporté, et elle dit qu'il est arrivé pendant cette période août, on n'a pas pu intervenir parce qu'en plus, on est obligé de... une canicule comme cela. Et elle explique qu' on est obligés aussi du coup de faire arrêter certains travaux aux agents parce que l'on ne peut pas les laisser comme cela en plein soleil, et c'est la même chose pour les entreprises et donc dès que l'on a pu à nouveau et bien, on y est allé et on a même fait intervenir en plus des entreprises pour remettre en l'état.

M MADER dit qu'il faut peut-être revoir le concept parce que là, franchement...

Mme le Maire répond que cela se discute. Elle dit qu'aujourd'hui, ce sont des sujets clivants, elle est d'accord avec lui, et on ne mettra pas tout le monde d'accord là-dessus, cela c'est sûr et certain. Elle pense qu'il faut aussi faire certains efforts mais c'est compliqué à gérer. Elle dit qu'elle trouve que c'est compliqué et ajoute qu'après, il faut savoir aussi que l'on a ce projet aussi d'évolution du Parc et que donc, on a encore travaillé tout l'été en interne sur ce que l'on souhaite qu'il puisse être inscrit dans la Déclaration Préalable concernant les travaux, ce que l'on va pouvoir faire sur la phase suivante. Donc elle dit voilà, on est sur le dernier réglage, elle a envie de dire, avec la Formidable Armada, avant de pouvoir donné le go. Et elle dit que les élus savent que dans les projets, il est bien prévu de retracer les chemins, les cheminements qui existent, entre autres. Donc elle dit que c'est vrai, il s'agit d'un Parc qui n'a jamais beaucoup connu de grands entretiens et on y arrive à cette époque et il faut arriver à le faire mais du coup, il y a beaucoup de choses à faire et cela coûte très cher. Elle demande si quelqu'un voulait prendre la parole.

M CHOTARD répond que oui et relève les grands principes par rapport à l'écologie, la revégétalisation c'est bien, mais il n'y a pas selon lui de cohérence car on n'avait pas prévu les chaleurs, on n'a pas prévu le manque d'eau, l'interdiction d'arroser donc bien sûr, quand on laisse pousser l'herbe et qu'il y a la sécheresse et le manque d'eau, tout cela se dessèche et il y a même pour certains secteurs un danger par rapport au feu et tous les animaux qui sont dedans, ils meurent. Il dit que l'on est confronté à cette incohérence par rapport à une politique générale qui veut du bien, c'est bien gentil, mais en même temps, il y a les réalités du climat. Il dit que donc cela il faudra le réaliser et face aux difficultés, on est confronté à cela. Il souligne qu'il faudra trouver des solutions, ce n'est pas facile et on y travaille mais, attention, il dit que l'on doit expliquer aux gens, car les gens ne le comprennent pas, et c'est normal.

M MADER dit que les gens, ils ont des yeux et il y a un moment donné, ils voient.

Mme le Maire dit que oui, c'est sûr.

M MADER ajoute qu'ils ont un jugement et on ne peut pas leur enlever, leur dire qu'ils voient mal. Il dit que cela, cela existe beaucoup en politique, mais là...

Mme le Maire relève que là, c'est factuel.

M MADER reprend que là, c'est factuel.

Mme le Maire dit que cela, c'est sûr mais que ce se sont des sujets clivants car on aura des personnes qui diront qu'il ne faut surtout pas faucher, qu'il faut absolument préserver le peu d'humidité qu'il peut y avoir en tondant très haut par exemple, ou en laissant pousser l'herbe pour qu'elle puisse se régénérer le plus vite possible derrière une période de canicule et puis vous avez d'autres personnes qui vont dire que : « Moi, c'est une horreur, je ne supporte pas tout ça, et moi, il faut que ce soit tondu très court parce que j'ai toujours vu ça, et c'est comme ça que j'aime que ce soit. Voilà ». Elle rappelle que l'on est dans une phase que l'on appelle phase de transition écologique et on tâtonne encore très certainement. Et puis elle dit qu'effectivement, elle partage l'avis de M MADER : « L'humain, il a dû mal avec le changement évidemment et quand il est habitué d'une certaine manière, arriver à comprendre que peut-être qu'effectivement il faut peut-être changer un peu nos pratiques, et bien ce n'est pas forcément

évident et elle peut dire qu'elle était la première à aller au Parc des herbiers par ce qu'elle ne le supportait plus ».

Mme COHEN dit que cela, c'est une évidence.

M ROUVIER souhaite rappeler qu'il y a des chiffres incontestables. Il dit qu'il peut comprendre que l'on soit atterré par l'état du Parc dit « public » et par les chiffres et ce n'est pas lui qui les dit, les chiffres mondiaux et sérieux, indiquent que 75% de l'environnement terrestre et 2/3 de l'environnement marin qui sont complètement altérés par les activités humaines. Il dit que l'on a 20% des espèces en moins de 30 ans qui ont disparues, 80% des habitats qui sont dans un état lamentable car en voie de disparition. Il trouve que l'on peut se dire que l'on s'en fout, qu'après tout, qu'on veut voir des terrains de golf partout, des pelouses, des choses qui brillent, bien rasées. Et il dit : « Pourquoi pas, c'est un choix mais je rappelle qu'en même temps, ce sont des conséquences de changements climatiques que l'on nous explique depuis cinquante ans, que l'on n'écoute pas, on se rend compte que finalement, il va falloir faire avec ». Il relève que l'on a vu les différentes canicules, d'ici 2050 voire avant ce sera 15 jours de canicules minimum par an sur la Région Lyonnais : « Donc voilà, il faut faire avec ».

M MADER dit qu'il a raison mais que lui ne parle juste que du Parc de Rancé, et qu'on ne parle pas des océans.

Mme PERRIN dit que l'on ne parle que du Parc de Rancé.

M MADER ajoute et des rues de Genay pour l'instant et que cela n'allait pas plus loin. Et le reste... voilà.

Mme le Maire répond qu'il sait bien que l'on doit faire notre part et que toutes les collectivités doivent faire leur part. Elle dit vous le savez bien.

(Plusieurs interventions en même temps, inaudibles).

Mme le Maire dit qu'elle reste convaincue qu'il faut faire les choses avec le plus de bon sens possible. Elle dit que dans l'absolu, même si cela est critiquable, qu'il y ait des zones très enherbées dans le Parc, un Parc suivi par la LPO, où on a des zones, où on a une mare, où l'on voit la petite faune revenir etc. : « Je préfère que cela se passe dans un coin du Parc, pas forcément de partout mais au moins dans un coin du Parc et qu'on contribue à ça, plutôt que de cautionner par exemple, que l'on ait de l'herbe en bordure de trottoir ou dans les endroits où il faut passer avec des poussettes etc. Et où il y a des voitures, où là, pour moi, je trouve que cela a moins de sens. Enfin quand vous voyez ses herbes qui poussent le long des trottoirs, on se questionne sur la biodiversité, c'est de la biodiversité pas très placée pour moi. Vous voyez... voilà, bon ».

M ROUVIER revient sur la question des trottoirs et pour lui, c'est plus des questions budgétaires pour la Métropole que la biodiversité.

Mme le Maire est d'accord.

M ROUVIER dit que même si, il y a certaines communes sur ce genre de problématique, ont pris des arrêtés pour obliger l'habitant à traiter les abords des trottoirs, soit en déneigement soit en désherbant.

Il est dit que c'est la Loi qui le prévoit.

M ROUVIER dit que ce soit horizontal ou vertical, il y a des Lois qui font que parfois, c'est aussi à l'habitant de se dire que... Il indique qu'il a entendu dire que les agents de la Métropole arrêtaient de désherber les trottoirs parce qu'ils se faisaient « engueuler » par les habitants car cela nuisait à la biodiversité et il dit qu'il y a cela aussi à prendre en compte.

Mme COHEN dit que c'est possible.

Il est précisé qu'il y a beaucoup de contentieux sur ces questions.

M ROUVIER indique qu'il a été appelé pendant l'astreinte, par une personne qui habite le haut de Genay parce que sa voisine de 94 ans était obligée de marcher au milieu de la rue parce qu'il y avait des herbes hautes sur le bord du mur. Il lui a expliqué la situation mais c'est vrai que c'est un peu malaisant. Il dit : « Je dois avouer que dire ce n'est pas nous, c'est la Métropole, c'est une réponse, mais que l'on signale, on voit de quelle rue il s'agit etc, mais je suis sûr que ce n'est pas satisfaisant ».

Mme COHEN dit que l'on nous dit de faire des efforts mais que si tout le monde regardait devant sa porte et nettoie : « Moi, j'ai fait nettoyer devant chez moi ».

M ROUVIER dit que ce n'est pas interdit.

Mme COHEN confirme que ce n'est pas interdit.

Mme le Maire relève que c'est pareil...

Mme COHEN dit : « Si on vient me faire des reproches, je vous dis qu'ils seront bien reçus ».

Mme PIN dit qu'elle croyait que la Loi disait qu'il fallait nettoyer devant sa porte.

Mme COHEN répond que oui, mais demande combien il y en a qui ne le font pas.

Mme le Maire fait observer que c'est pareil, que c'est parce que dans les grandes Métropoles, on a pris l'habitude que ce soit fait.

Mme COHEN dit oui sur les trottoirs mais pas devant son portail, sur le trottoir, sur la chaussée.

(Plusieurs interventions en même temps, inaudibles).

Mme le Maire indique que M MADER avait une autre question et demande à l'Assemblée d'écouter la question.

3- ARRET DE LA GANATRAIL

Les organisateurs ont décidé de ne plus organiser cette manifestation qui devait fêter sa dixième année. Ils ont fait part de leur mécontentement des relations avec la Mairie au fil des ans. Pouvez-vous nous présenter la position de la commune sur le sujet ?

M MADER dit qu'ils ont été surpris d'apprendre que, beaucoup par la presse, que les organisateurs de la Ganatrail avaient décidé de ne plus supporter l'organisation de cette manifestation en invoquant des divergences avec la Mairie principalement et depuis pas mal d'années et donc en fait, c'était la dixième année cette année, et donc elle n'aura pas lieu. Il dit en tout cas, pas avec ces organisateurs et il ne sait pas si elle aura lieu ou pas et il demande si Mme le Maire peut présenter ou résumer la position de la commune sur le sujet pour que l'on ait l'éclairage en dehors de la partie que l'on a eue.

Mme le Maire répond que : « Oui, bien sûr. Alors, le Club d'Athlétisme nous a informé mercredi 18 juin de sa décision de ne plus participer à la course de nuit à Genay, la GANATRIL. C'est la décision du bureau du Club d'Athlétisme. Nous avons été mis devant le fait accompli et à part accepter, enfin, entendre leur décision et la respecter puisqu'elle leur appartient. On n'a pas eu d'autre possibilité de discussion. Cette course était organisée comme vous le savez depuis..., ça va être la dixième année on va dire. Elle était organisée en partenariat avec la commune.

C'est une course qui rapportait environ 4 000 euros au Club et la Mairie versait une subvention de 1 000€ ce qui représente un manque à gagner de 5 000€ pour vraiment dommage. Les parcours de la course, vous le savez, devait être envoyés en Préfecture en juin, même si là, le Club décidait de changer d'avis de toute façon maintenant c'est trop tard. Et puisque vous m'interrogez sur le sujet, moi, je tiens à souligner quand même que la commune, depuis toutes ces années, était fortement impliquée dans l'organisation de cette manifestation ganathaine même si parfois ce n'était pas si simple et notamment pour les services. Moi j'avais aussi dit que je ne serai pas le Maire qui décidera d'arrêter la Ganatrail puisque c'était une course historique pour Genay. Il faut savoir que c'est une course qui mobilise toute notre équipe d'animation et puis d'autres services en renfort, et en réalité, quasi tous les services de la Mairie car vous aviez la Police Municipale, les Services Techniques, vous aviez le service d'entretien, les RH, tout le monde, tous les agents se portaient plus ou moins volontaires là-dessus etc... Et je ne compte pas tous les bénévoles notamment des associations comme la Rando, le VTT et puis les bénévoles de la Ville de Genay, des élus puisqu'on était tous sur le pont, et cela mobilisait aussi les forces de Gendarmerie. Donc, pour vous dire que nous étions tous particulièrement engagés auprès de l'association en tous les cas. Et je peux même vous dire que l'on s'est amusé à faire le calcul de ce que cela représentait en temps de travail au niveau RH, et qu'on était à plus de 250 heures de temps de travail agents. Voyez, donc, c'est énorme. La commune a été informée à quelques jours de la fin du mois de juin, du désengagement, je dirai pour reprendre les termes qui ont été employés par le Président du Club, donc moi, mon souhait serait de réfléchir à des pistes afin de poursuivre une aventure de ce genre même seuls mais en fait, ce n'est pas si simple, de toute façon. On l'a appris en juin, juillet et août, vous avez les congés des agents etc., donc si on faisait quelque chose il faudrait réfléchir maintenant. C'est quand même un peu court de toute façon. On aurait bien aimé créer une petite course d'orientation pour les enfants parce que dans l'affaire, c'est surtout les enfants qui sont pénalisés et ça, nous on trouve dommage et ce n'est pas notre ADN même sans l'AVS de toute façon, mais en tout cas, c'est le choix de l'AVS et ça ne pourra pas se faire. Moi je profite quand même tout le temps pour dire que nous soutenons la vie sportive et associative. On est à hauteur de plus de 130 000€ quand même de subventions aux associations par an. Et après les raisons indiquées comme quoi la commune ne serait pas aller chercher des subventions, moi, j'ai moi-même cru aux subventions pour la phase 1 de la Plaine des Sports, vous savez quand même que les subventions attendues étaient celles de la Région mais le dossier n'avait pas été retenu à notre grand désarroi quand même sur la phase 1, et nous avons obtenu seulement 11 000€ pour les caméras et 3 982€ complémentaire par le FIPD versé par la Préfecture. Nous avons obtenu 300 000€ de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), dans des conditions je vous le rappelle, parce que j'ai bataillé sur un permis de construire contre le Préfet de l'époque, on a gagné le procès d'accord, et quand j'ai rencontré le Préfet, il m'a dit et bien écoutez je comprends vos problématiques d'urbanisme sur la commune de Genay et je vous donne 300 000€ pour votre Plaine des Sports. Voilà comment on a eu 300 000€ encore et puis on a eu quoi, on a eu de la Fédération Française de Foot, on avait eu 20 000€ pas plus sur, quand même, un total de dépenses de l'ordre de 3 900 000€ TTC, et tout le reste avait donc dû être financé par la commune. Donc vous comprendrez que nous ne pouvons pas et plus procéder de la même manière pour cette phase 2. De plus, vous savez que le contexte d'il y a 25 ans n'est pas celui d'aujourd'hui. Donc les Maires actuels font face aux « vaches maigres », et vous l'entendez dans..., tous les jours on nous en parle, avec tous les jours, toujours plus d'injonctions. On nous demande de créer plus de logements privés, de logements sociaux, toujours plus de pénalités, au risque de perdre notre compétence en Urbanisme si nous ne faisons pas le job, et la destruction de notre cadre de vie si nous ne sommes pas vigilants en permanence sur tous les permis de construire. Et nous devons respecter les Lois et les Décrets. Donc en conséquence, vous savez que la commune est engagée sur des projets qui lui sont propres d'accord, des projets qui lui sont propres, qui s'imposent à elle, qui sont de sa compétence communale obligatoire à elle, où personne ne viendra prendre la compétence et faire les choses à sa place, donc vous savez que nous avons en projet l'agrandissement du restaurant scolaire, puisque c'est nécessaire pour accueillir les enfants aujourd'hui puisqu'il est à saturation, vous savez que l'on a l'obligation de respecter le Décret tertiaire et le Décret BACS pour tout ce qui est économie d'énergie, traitement de tous les bâtiments qui sont des passoires thermiques. Donc on a ces Décrets et on a fait le choix

dans ce mandat d'aller vers un Contrat de Performance Energétique sur nos bâtiments communaux, vous le savez, on ne peut pas tout faire mais il faut être sûr et certain et donc en termes de budget, pour la commune, ça représente quand même : on est à 3 000 000€ HT pour le restaurant scolaire et on est 5 000 000€ HT pour le CPE. Donc vous comprendrez bien que l'on n'a pas le choix, que l'on est bien obligés de changer un peu l'ordre des choses, mettre des priorités différentes et moi ce que j'ai dit aussi au Club d'Athlétisme, c'est que la phase 2 de toute façon, elle se fera, tôt ou tard, il y a une DUP, il y a des plans, on ne peut pas y déroger, mais pour le moment et bien forcément, ce n'est pas prioritaire, même si c'est peut-être un crève-cœur, en tout cas, c'est ainsi. Donc nous allons commencer à aménager modestement la phase 2 et on a dit au budget qu'on y mettrait 100 000€ sur cette année et notamment faire des cheminements et puis l'espace familles. Nous verrons ensuite pour le reste car le problème n'est pas seulement d'aller chercher aussi des subventions, si tant est que l'on irait vers ça, mais aussi bien d'inscrire la totalité des dépenses au budget parce que ça, c'est la règle. Donc les subventions ne sont jamais garanties et sont souvent perçues d'ailleurs en plus, en fin d'opération et la commune en a bien fait les frais pour le financement de la phase 1 comme je vous l'ai expliqué. Donc après, l'avenir nous le dira, mais ce qu'il y a de certain c'est que dans le cadre d'une CTM on pourra toujours rediscuter de ce projet concernant l'athlétisme mais ça ne peut se faire probablement que d'une manière intercommunale et puis par forcément avec l'argent des Ganathains. Parce que... ».

M MADER dit : « Dans le Val de Saône ».

Mme le Maire dit : « Voilà ». Mais elle ajoute : « Qu'elle rappelle aussi que sur ce mandat, il y avait aussi un certain nombre de projets. Il y a eu 3 beaux projets qui étaient déjà un peu amorcés dans le mandat d'avant. Il y avait le Festival Saône en scène, le Réseau des Médiathèques, il y avait Viva Saône. Je vous rappelle aussi que dans le Val de Saône, il y a une pénurie, pas chez nous, mais il y a quand même une pénurie de places en crèche, notamment pour les petites communes, donc il était aussi important que pour les familles dans le Val de Saône de pouvoir monter des projets avec les financements de la Métropole dans le cadre des projets de territoire et ce n'est pas facile à arriver à ce que les Maires se mettent d'accord, c'est compliqué. Et puis on n'a pas été très franchement bien soutenus par la Métropole et il faut quand même aussi le savoir. Elle posait des conditions qui ne convenaient pas toujours à tous les Maires. Voilà, et cela peut se comprendre aussi. Donc voilà ce qu'on peut dire. Moi je crois que la Plaine des Sports, c'est la Plaine des Sports et des Familles, on a déjà un beau terrain de foot, qui est envié par bien des communes, on peut être fiers tous de ça, de cette belle phase 1. On verra ce qu'il convient de faire sur cette phase 2 dans le mandat suivant, voilà. Mais priorité d'abord aux Ganathains, avec l'argent des Ganathains. Cela me paraît être une gestion, si j'ose le dire, en bonne mère de famille. Voilà ce que j'avais à vous dire ».

Mme le Maire propose de passer à la question du groupe Vision Ambition Genay, peut-être M TOUZOT ou M MAUGEIN, elle ne sait pas, elle leur donne la parole.

Monsieur TOUZOT remercie Mme le Maire.

Question Vision Ambition Genay :

TRAVAUX ETE 2025

Pouvez-vous nous faire un état des lieux des travaux réalisés cet été Rue des Ecoles ?

M TOUZOT s'adresse à Mme le Maire : « Mme le Maire, cet été d'importants travaux, grands travaux de voirie, ont été entrepris rue des Ecoles. Nous ne contestons pas leur utilité puisqu'ils étaient nécessaires de sécuriser l'accès et entrées des établissements scolaires. Ces travaux ont entraîné la fermeture de la Rue des Ecoles entre la Rue de Belvédère et la rue de la Gare, du 7 au 29 juillet puis du 18 au 22 août. Il était indiqué sur les panneaux d'affichage du chantier

que les opérations de désamiantage des enrobés seraient effectuées par Roger Martin. Et un alternat de circulation a également été instauré Rue des Lisières et le numéro 400 de la Rue de la Gare. Première remarque et question : aucun riverain de la Rue des Ecoles n'a été informé en réunion de l'opération de désamiantage. Comment justifier l'absence totale de communication pour un sujet aussi sensible qui présente un risque avéré pour la santé publique. Deuxième remarque et question : Durant cette longue période de travaux, de nombreux riverains de la Rue de la Gare ont constaté des infractions répétées, à l'arrêt temporaire pris par vous, Mme le Maire, et la Métropole, notamment non-respect des priorités et des sens de circulation, vitesse excessive, passage et croisement de camions de plus de 3.5 tonnes, certains n'hésitant pas à rouler sur les trottoirs, trottoirs lorsqu'ils existent, d'ailleurs. Ces situations créent des dangers évidents pour les habitants et en particulier pour les piétons. Nos trois Policiers Municipaux, quand ils sont bien trois, disposent du matériel nécessaire pour constater et verbaliser ces infractions. Aussi, nous vous demandons de communiquer un état précis du nombre de verbalisations effectuées sur cette période et nous tenons à souligner que le manque de total d'information concernant le désamiantage et l'absence apparente de contrôle effectif de la circulation ont été sources d'inquiétudes et d'incompréhensions pour les riverains. Merci ».

Mme le Maire indique que pour ces questions, elle va donner la parole à Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD remercie Mme le Maire et elle indique que comme la question de M TOUZOT n'était pas précise, elle ne pourra pas donner les précisions attendues.

M TOUZOT s'étonne que Mme MAGAUD dise que sa question n'est pas précise.

Mme MAGAUD lui répond que non, que là elle est précise mais que dans les questions posées par écrit, elle n'était pas précise et c'est pourquoi, elle ne pourra pas lui donner le nombre d'infractions constatées, les présences des Policiers sur place, etc.

Mme le Maire dit qu'on les donnera au prochain Conseil.

M TOUZOT dit que ce serait bien de le noter et pas de simplement l'évoquer ce soir comme quoi vous allez revenir sur le sujet lors d'un prochain Conseil ou d'un énième Conseil. On ne sait pas quand, mais au moins de le préciser, que ce soit sur le prochain.

Mme MAGAUD lui répond que s'il avait précisé sa question.

Mme le Maire dit la même chose et explique que le texte qu'il a transmis, on l'a, on peut le lire d'accord et là, d'un seul coup vous précisez votre question et si vous aviez précisé dès le début, on vous aurait fait une réponse précise et c'est comme ça.

M TOUZOT répond que : « Mais moi, je reviens au moins sur la première question ».

Mme MAGAUD répond qu'elle va donner la réponse qu'elle avait prévue puisqu'elle n'était pas suffisamment précise, elle n'a pas donné les précisions qu'il demande et déjà, elle le remercie de poser cette question malgré son manque de précision, car cela lui permet de rappeler que Mme le Maire avait demandé cet aménagement dès octobre 2023 pour sécuriser effectivement la traversée piétonne devant les écoles. Elle confirme que les travaux ont effectivement été effectués cet été pendant les vacances scolaires sur deux périodes :

- La 1^{ère} période entre le 7 juillet et le 1^{er} août pour le rabotage des enrobés amiantés par l'entreprise ROGER MARTIN, la création de grilles pour les eaux pluviales par l'entreprise LEGROS et la dépose et pose des bordures par l'entreprise COIRO CALADE, ces travaux ont été effectués sous route barrée entre le 7 juillet et le 25 juillet puis sous alternat par feux.

- La 2^{ème} période entre le 18 août et le 26 août pour la réalisation des travaux d'enrobés sur la chaussée et sur les trottoirs par l'entreprise l'entreprise AXIMUM. Ces travaux ont aussi été effectués sous route barrée entre le lundi 28 août et le jeudi 21 août puis sous alternat.

M TOUZOT intervient pour lui dire qu'il ne sait pas pourquoi elle répète ce qu'il vient de dire mais qu'il a une question précise et il attend une réponse précise.

Mme MAGAUD répond que la question précise n'était pas celle reçue.

Mme le Maire dit à M TOUZOT que la question qu'il a transmise c'est : « Pouvez-vous nous faire un état des lieux des travaux réalisés cet été Rue des Ecoles ». Voilà, rien d'autre. Donc Mme MAGAUD vous répond ce qu'elle veut au regard de votre question. Elle lui fait remarquer qu'il fallait être précis avant.

Mme MAGAUD indique qu'il fallait qu'il dise que la problématique, c'était la circulation.

Monsieur TOUZOT dit : « Comme si vous ne la connaissiez pas la problématique. C'est quand même un chantier qui était important, la Société Roger Martin a mis en place un local pour ses propres salariés dans le cadre ce désamiantage. Vous imaginiez bien que j'allais vous reposer la question d'autant plus que, je voudrais quand même le rappeler à tout le monde, et tout le monde est au courant, de ce que j'ai posé la question Mme le Maire par mail ».

Mme le Maire dit qu'elle le sait très bien.

M TOUZOT poursuit : « Et vous m'avez répondu mais vous m'avez donné une réponse qui est quelque part, presque la même que ce soir. C'est-à-dire que vous ne m'aviez pas déjà répondu à l'époque sur le désamiantage. Vous auriez fait le lien avec ma question, vous auriez dû savoir normalement que j'allais poser cette question. Voilà ».

Mme le Maire rappelle que sur panneau pocket, il a eu tous les éléments et y compris le désamiantage.

M TOUZOT dit que non.

Mme le Maire dit : « Bien sûr que si ». Et elle ajoute que : « Elle pense que cela y est encore si cela se trouve, à vérifier et elle rappelle quand même, M TOUZOT, qu'il s'agit là de travaux qui sont menés par la Métropole et ne l'oubliez pas ».

M TOUZOT dit que c'est Mme le Maire qui a fait l'arrêté temporaire et dit « Vous l'avez fait ? ». « En lien avec la Métropole ».

Mme MAGAUD indique que la police de la circulation est de la compétence de la Métropole.

M TOUZOT demande pourquoi Mme le Maire n'a pas communiqué auprès des riverains de la Rue de la Gare.

Mme MAGAUD répond que cela a été communiqué : « Si, c'est sur affichage. Cela a été réalisé par une entreprise qui a l'habitude de faire des travaux de désamiantage et c'est pour cela que tout était bâché ».

M TOUZOT coupe la parole à Mme MAGAUD.

Mme le Maire lui demande de laisser parler Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD indique que tout a été bâché. Elle ajoute qu'il y a eu un petit papier d'information qui a été distribué.

M TOUZOT demande quel petit papier.

Mme MAGAUD le montre.

M TOUZOT demande si c'était auprès des riverains.

Le document est projeté sur écran.

M TOUZOT dit « Oui le document sur panneau pocket mais il y aurait pu avoir une communication... ».

Mme le Maire dit oui, tout sur le désamiantage a été mis sur panneau pocket.

M TOUZOT dit : « Non, non, celle-ci, mais là, Mme MAGAUD quand même vous plaisantez. Ce document, je l'ai pris en photo, il était sur le chantier, et vous croyez que ça comme information c'est suffisant pour les riverains de la Rue des Ecoles, Mme MAGAUD ».

(Plusieurs interventions en même temps, inaudibles).

M TOUZOT dit : « Je vous remercie de prendre en considération de revenir sur le sujet lors du prochain Conseil ».

Mme le Maire répond : « Oui, par contre, on pourra mais si vous aviez posé des questions plus précises parce qu'en vous nous faites une question comme ça : un état des lieux, cela veut dire quoi, qu'est-ce que vous voulez dire ? Et après vous posez des questions sur combien de verbalisations, ça c'est précis, voilà. Donc par mail vous n'avez pas écrit combien de verbalisations, moi je suis désolée, voilà. Donc on pourra, soyez précis, refaites-nous un mail précis si vous voulez et puis nous on pourra se rapprocher du service de Police Municipale et vous dire précisément ce qu'il s'est passé. Je sais que cela a été compliqué et je sais que nos Policiers Municipaux sont allés à de nombreuses reprises notamment rue de la Gare et j'étais témoin parce que j'étais en patrouille un jour avec eux dans la voiture et donc j'ai bien vu ce qu'il se passait et je sais que ce n'est pas simple dans la rue de la Gare. Malheureusement, comme je le dis toujours, à Genay, la circulation de toute manière est complexe. Pourquoi ? Parce que l'on n'a pas beaucoup de rues en réalité, voilà, on a notre axe structurant qui traverse l'ensemble de la commune de la Route de Saint-André-de-Corcy jusqu'à la Route de Neuville et après on a des petites rues de chaque côté, la Rue de la Gare qui est particulièrement quand même étroite, la Rue du Lavoir, c'est encore pire on n'a pas tant de solutions d'itinéraires bis. Je rappelle aussi que ce sont des travaux comme l'a dit Mme MAGAUD que j'ai réussi à avoir j'aurais presque envie de dire aux forceps depuis octobre 2023 pour sécuriser notamment le passage des enfants devant les écoles et ce n'était pas prévu au départ que l'on ait ces travaux-là. C'est parce que le Vice-Président BAGNON en octobre 23 annonce à tous les Maires de l'interCTM que l'on allait devoir commencer à arrêter de faire des demandes de travaux parce que l'on s'approchait de la fin du mandat et qu'il n'y avait plus d'argent et rajoute, heureusement pour nous, j'ai envie de dire, sauf sécurité. Moi, pénible comme je suis, je lève la main et je dis justement ça tombe bien, moi j'ai un problème de sécurité. Voilà, comment les choses, elles se sont faites, après, on n'a pas lâché. Jusqu'à ce qu'on arrive à obtenir ces travaux. Il faut savoir qu'en 2025, la Métropole et Mme COHEN l'a dit tout à l'heure, la Métropole a réduit le budget, il y a eu 14% de budget en moins. Je peux vous dire que je ne savais pas du coup si on allait avoir ces travaux ou pas compte tenu de l'état du budget. On a continué de dire que l'on en avait absolument besoin et au final, ils ont fini, l'exécutif a fini par nous accorder ça. Bon on était bien contents ». Elle demande à Mme MAGAUD si elle veut compléter.

Mme MAGAUD souhaite juste dire que ce ne sera pas tout pris en car il y a aussi 100 000€ qui seront pris sur un Plan piéton.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

Charge sur le FIC et le PROX 

ID : 069-216902783-20251016-PV_28_08_25-AU

Mme le Maire dit : « Voilà, parfaitement. Et je pense que l'on a réussi à les obtenir aussi parce que la commune, vous vous souvenez, on votait chaque année, la commune abonde en rajoutant l'équivalent de la somme que nous donne la Métropole au niveau du FIC et du PROX. Donc je pense que ça aussi, même si c'est critiquable, prendre sur le budget de la commune pour faire des travaux de voirie alors que c'est une compétence métropolitaine, c'est critiquable, moi je comprends mais quand on voit aussi les besoins qu'il y a pour la commune de Genay, si on n'avait pas fait ça, on mettrait un temps infini pour arriver à faire des travaux et ça a aussi pesé dans la balance pour dire bon ok, c'est une commune qui fait des efforts on y va quoi. Voilà. Vous savez combien ça coûte un plateau ? Est-ce que vous savez combien cela coûte ? Habituellement c'est 100 000€ un plateau surélevé. Celui-ci parce qu'il y a eu des sondages de fait et que c'était amianté. Vous savez pourquoi il y avait de l'amiante tous ? Pourquoi il y a de l'amiante, c'est important de le dire aussi pour faire comprendre les choses aux gens : il y a de l'amiante car autrefois les plaquettes de frein étaient en amiante et comme on a un feu de signalisation, et bien, forcément à force de freinage, l'amiante s'use et s'infiltre dans les voiries, dans les revêtements de voiries. Donc il y a des sondages et il se trouve qu'il y a très longtemps qu'il n'y avait pas eu vraiment de travaux sur cette voirie et que pour faire ce que l'on appelle le dégroutage etc., Mme MAGAUD vous expliquera cela mieux que moi, et bien il a fallu d'abord désamianter. Et bien le désamiantage c'est plus de 100 000€. Voilà, donc c'est un plateau surélevé qui est à plus de 200 000€, donc en réalité c'est d'énormes travaux que l'on a pu obtenir et ce n'était pas forcément du tout gagné. Car en plus, ce n'était pas forcément tout de suite prévu au départ, car des sommes pareilles... Donc c'est des gros travaux qu'on a. Il y a du désagrément, ce n'est pas parfait, la Métropole n'est pas parfaite, on n'est pas parfait, mais nous, on est plutôt fier d'avoir réussi le plus tôt possible à réaliser ces travaux dans l'intérêt des enfants et pour la sécurité de tous. Et je peux vous dire que depuis qu'il est installé, moi je me poste régulièrement et je regarde ce qu'il se passe et bien, je suis plutôt contente parce que ceux qui vont un peu trop vite, ils ont leur voiture qui se lève et je pense que la fois suivante, ils vont se calmer. Et de ce point de vue-là c'est gagné ».

M TOUZOT dit que ce serait bien que Mme le Maire se poste un peu aussi Rue de la Gare pour voir aussi la vitesse excessive.

Mme le Maire dit qu'elle est d'accord avec lui. Elle dit qu'elle est complètement d'accord avec lui et ce sera sûrement une des étapes suivantes mais vous avez compris combien cela coûte, vous avez vu au rythme que va la Métropole : « C'est comme ça, ce n'est pas magique. Il y a le budget et la Métropole a réduit son budget, il y a la capacité à faire des services de la Métropole. Il faut savoir qu'aujourd'hui, non seulement la Métropole baisse son budget mais elle désempauche. C'est-à-dire que tous les gens qui sont en CDD, elle ne les renouvelle pas, tous les gens qui sont à la retraite ne sont pas remplacés, il y a des fusions de secteurs et les agents qui restent se retrouvent avec des secteurs encore plus grands donc avec la capacité à faire et ce n'est pas si simple, voilà ».

Mme COHEN dit : « Mais enfin, ils ont embauché à tour de bras me semble-t-il ».

Mme le Maire confirme « A une époque ».

Mme COHEN dit que : « L'on est à 6 mois des élections donc effectivement on dégraisse, on essaye de faire du m'as-tu vu, il faut quand même être honnête aussi ».

Mme le Maire dit qu'elle ne conteste pas cela. C'est factuel et elle ajoute que du coup, quand ils viennent chez nous faire des travaux c'est plus difficile, forcément. Donc tout cela n'est pas magique, c'est beaucoup de suivi, de travail mais on le fait quand même dans l'intérêt des habitants de Genay.

M CHOTARD dit que cela, c'est positif.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902783-20251016-PV_28_08_25-AU

Mme le Maire demande si c'était la dernière question et comme c'est le cas, elle remercie Mme MAGAUD d'avoir pu vous exprimer sur ce sujet qui est un sujet qui nous tenait particulièrement à cœur et elle souhaite une bonne fin de soirée et elle lève la séance.

Séance levée à 23h39

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 octobre 2025.

La secrétaire de séance
Nadine PIN



Le Maire
Valérie GIRAUD

